

28 avril 2007

Dossier

**Journée internationale de commémoration
des travailleurs morts et blessés au travail**

Priorités pour 2007

- S'attaquer aux causes des cancers liés à la profession et à l'environnement
- Réclamer des normes de santé et de sécurité ainsi que leur application
- Tirer parti des campagnes précédentes sur l'amiante et le VIH/Sida



Ce document est disponible à l'adresse suivante :

Anglais : http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpH_5Ag.EN.pdf

Français : http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpH_5Ag.FR.pdf

Espagnol : http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpH_5Ag.SP.pdf

Confédération syndicale internationale (CSI)

*Emblème de la
Journée
commémorative
internationale*

Dossier 28 avril 2007

Journée internationale de commémoration (JIC) des travailleurs morts et blessés au travail¹

Contenu du dossier :

- A. Historique et présentation de la JIC du 28 avril
- B. Priorités pour le 28 avril 2007
 - 1. *S'attaquer aux causes des cancers liés à la profession et à l'environnement*
 - 2. *Réclamer des normes de santé et de sécurité ainsi que leur application*
 - 3. *Tirer parti des campagnes du 28 avril ciblées sur l'amiante et le VIH/Sida*
- C. Questions intersectorielles et compte rendu de nos activités

A. Historique et présentation de la JIC du 28 avril

Le 28 avril est une journée consacrée à nos collègues dont plus de 2 millions décèdent, plus de 1,2 million sont blessés et plus de 160 millions tombent malades chaque année à cause d'un travail ou d'un lieu de travail peu sûr, malsain ou insoutenable².

La Journée internationale de commémoration a son origine dans le mouvement syndical canadien dont l'action a amené un gouvernement à proclamer pour la première fois le 28 avril "Jour de deuil" national avec le vote par le Canada de la loi C-223 en 1989. La même

¹ Le 28 avril a été proclamé officiellement Journée internationale de commémoration en 2004 lorsque des syndicats du monde entier réunis pour le Congrès mondial de la CISL ont convenu de "promouvoir la reconnaissance à l'échelle mondiale du 28 avril en tant que Journée internationale de commémoration des travailleurs morts et blessés, comme une manière d'éduquer les travailleurs et l'opinion publique quant aux dangers sur le lieu de travail, et promouvoir des lieux de travail sûrs et durables, tout en conservant le caractère spécifique du 28 avril comme une journée dont les syndicats sont les principaux initiateurs". Au Congrès fondateur de la CSI, qui s'est tenu en 2006 à Vienne, les organisations affiliées ont appelé à « la reconnaissance et au suivi du 28 avril comme la Journée internationale de commémoration des travailleurs et des travailleuses morts et blessés ».

² **Statistiques sur les travailleurs tués et blessés dans le monde en 2005** : Chaque année, plus de deux millions de femmes et d'hommes perdent la vie des suites d'accidents du travail, estimés à 270 millions par an, et de maladies professionnelles, estimées à 160 millions de nouveaux cas par an. Par ailleurs, d'après un rapport conjoint OIT/OMS, les maladies professionnelles seraient, à elles seules, la cause de plus de 1,7 million de décès. Toujours selon ces estimations, au moins 268 millions d'accidents du travail non létaux ont lieu chaque année. D'autre part, il est estimé que plus de la moitié des 355.000 décès survenant sur le lieu de travail se produisent dans le secteur agricole, secteur qui représente à lui seul la moitié de la main-d'œuvre mondiale. Les autres secteurs à haut risque sont l'extraction minière, le bâtiment et la pêche commerciale. Les morts, les lésions et les maladies entraînent un coût équivalent à quatre pour cent du produit intérieur brut mondial (US \$ 1.251 milliards) attribuables, entre autres, à l'absentéisme, aux traitements médicaux, aux indemnités pour incapacité et aux compensations versées aux survivants. Dans un tiers des cas au moins, la maladie entraîne la perte de quatre journées de travail au minimum. La perte de PIB attribuable aux décès et maladies d'origine professionnelle est vingt fois plus élevée que la totalité de l'aide officielle au développement accordée aux pays en développement. Chaque année, 12.000 enfants perdent la vie au travail; les substances toxiques tuent 340.000 travailleurs par an, tandis que l'amiante fait environ 100.000 victimes chaque année. Voir aussi les statistiques de l'OIT sur les morts et les blessés dans le monde : <http://www.ilo.org/public/english/dialogue/actrav/new/april28/facts04.pdf>

année aux États-Unis, l'AFL-CIO faisait elle aussi du 28 avril une journée nationale pour les travailleurs.

Le 28 avril est devenu "journée internationale" en 1996 aux Nations unies, à New-York, lorsqu'une délégation des Global Unions a allumé une bougie pour commémorer la mémoire des travailleurs décédés ou malades à cause de leur travail et promouvoir le travail décent et un lieu de travail durable. Cette cérémonie coïncidait avec une "Journée du lieu de travail" organisée par la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) à la Commission des Nations unies pour le développement durable (CNUDD), à New-York.

Depuis, le mouvement syndical international célèbre le 28 avril dans le monde entier et cette date est maintenant officiellement reconnue par les gouvernements de 14 pays et territoires : **Argentine, Belgique, Bermudes, Brésil, Canada, République Dominicaine, Espagne, Grèce, Luxembourg, Panama, Pérou, Pologne, Portugal et Taiwan.** Ailleurs, les syndicats sont invités à demander pareille reconnaissance à leurs gouvernements. En 2005, des démarches ont été entreprises pour demander à l'Assemblée générale des Nations unies d'adopter la date du 28 avril. Plus la liste des pays commémorant le 28 avril s'allongera, plus cette date aura de chance d'être reconnue par l'ONU.

Depuis 1996, les événements commémoratifs se sont multipliés. Ils se déroulent maintenant dans 118 pays et incluent un large éventail d'activités, allant de vastes rassemblements et mobilisations sectorielles à des événements éducatifs et de pression, notamment la diffusion d'informations. En outre, pour de nombreux syndicats, la Journée du 28 avril est l'occasion de diffuser publiquement les résultats de leurs actions, telles que des évaluations et enquêtes menées sur le lieu de travail, et d'annoncer les initiatives qu'ils prévoient de mettre en oeuvre.

Planification de vos activités pour 2007 : Notre but, cette année, est de mettre à profit les résultats obtenus en 2006. C'est aux syndicats de chaque pays ou secteur de décider quel sera le thème spécifique et la portée de leurs activités. Dans le passé, certains ont choisi de célébrer simplement cette journée en faisant brûler une bougie commémorative, avec parfois une brève cérémonie accompagnée de discours, d'une minute de silence, sur fond musical ou de lecture de poèmes. Quelle que soit la formule retenue, ces cérémonies devront refléter le thème général du 28 avril et débiter normalement par une commémoration du souvenir des travailleurs morts, blessés ou malades pour s'achever par un message de vie et d'espoir.³

Beaucoup de syndicats font appel à l'aide de sympathisants et d'associations de leur communauté ou leur pays. Leur stratégie s'est souvent avérée payante parce qu'ils ont formé des coalitions et ce 28 avril pourrait prendre une nouvelle dimension cette année si des employeurs, des associations professionnelles, des pouvoirs publics et des personnalités prennent part aux commémorations.

En tant que "journée commémorative", le 28 avril est plus qu'une "journée du souvenir" dédiée aux victimes du passé. En mettant l'accent sur tous les autres travailleurs, qui continuent d'exposer leur vie et leur santé, le 28 avril permet aussi de transformer de manière symbolique des sentiments de deuil et de compassion en une action positive pour le

³ **En 2006, plus de 12.000 activités ont été organisées** par la CISL et les Global Unions dans plus de 118 pays ou régions du monde. Voir le récapitulatif des activités à l'adresse http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpH_3h.EN.pdf.

dialogue et le changement. C'est pour cette raison que, s'il célèbre le deuil, le 28 avril est aussi une journée tournée vers l'avenir et l'action.

Ainsi, le 28 avril participe aussi de l'esprit du Jour du travail, et nous vous invitons par conséquent à rapprocher autant que possible vos activités des thèmes du 1^{er} mai. Le droit de tous les travailleurs de former des syndicats et de négocier collectivement avec les employeurs est essentiel pour garantir la sécurité du lieu de travail; pourtant, ces droits sont menacés dans de nombreux pays. En 2005, 115 syndicalistes ont été assassinés pour avoir défendu les droits des travailleurs, tandis que plus de 1.600 autres ont été victimes d'agressions et 9.000 arrêtés, d'après les chiffres du Rapport annuel des violations des droits syndicaux que publie la CISL. Près de 10.000 travailleurs ont été licenciés pour leurs activités syndicales et près de 1.700 autres emprisonnés.⁴

B. Priorités pour le 28 avril 2007

Les priorités pour le 28 avril 2007 ont été arrêtées après une très large consultation du mouvement syndical international. Vous trouverez des informations sur les priorités retenues cette année dans chaque pays⁵ dans les *profils syndicaux sur la santé et la sécurité au travail*.

Les **Profils syndicaux sur la santé et la sécurité au travail** sont disponibles en **anglais, français et espagnol** et peuvent être consultés sur le site Internet de la Trade Union Sustainable Development Unit, sous l'onglet "Santé et sécurité au travail" :
<http://www.tradeunionsdunit.org/profiles/>.

Attention : Au moment d'écrire ces lignes, ces profils devaient encore être mis à jour pour y ajouter les taux nationaux de cancer et des informations relatives au cancer lié à l'activité professionnelle. Veuillez vérifier la présence de mises à jour qui seront également annoncées sur nos forums électroniques. Vous verrez qu'actuellement ces profils précisent si votre pays a ou non ratifié ou adopté certains instruments de l'OIT ou autres et proposent des mesures se rapportant à la santé et la sécurité au travail (SST).

Le Bureau ACTRAV du BIT a réalisé des affiches d'un grand attrait visuel couvrant les instruments de l'OIT relatifs à la SST et mentionnés dans nos profils. Nous vous recommandons de les imprimer pour vous en servir lors de la journée du 28 avril.

Affiches d'ACTRAV en anglais, français ou espagnol :
<http://www.ilo.org/public/english/dialogue/actrav/genact/socprot/protect/ratify.htm>

⁴ **Rapport annuel 2006 des violations des droits syndicaux de la CISL**. Pour les chiffres relatifs à chaque pays, voir <http://www.icftu.org/survey2006.asp?language=EN>.

⁵ **Les Profils syndicaux pays par pays** peuvent aider les syndicats ainsi que d'autres acteurs à définir les actions qu'ils mèneront sur des thèmes donnés à l'échelon national, sectoriel et sur le lieu de travail. L'établissement de ces profils est le fruit d'analyses de catégories spécifiques de données conservées dans une base de données gérée, pays par pays, par la **Trade Union Sustainable Development Unit**, à l'adresse <http://www.tradeunionsdunit.org/profiles/>. Ces données sont ventilées et disponibles sous diverses formes afin de faciliter l'analyse sous différents angles. Toutefois, la production de ces profils a été normalisée et certains sont disponibles en permanence sur des thèmes particuliers : développement durable, énergie et changement climatique, santé et sécurité au travail, amiante, VIH/Sida, droits syndicaux et responsabilité de l'entreprise. Un glossaire des données contenues dans les profils et de leurs sources est disponible en anglais, français et espagnol à l'adresse : <http://www.tradeunionsdunit.org/profiles/>.

1. S'attaquer aux causes des cancers liés à la profession et à l'environnement

La publication d'une nouvelle brochure sur le cancer professionnel arrive à point nommé pour appuyer les priorités de la journée du 28 avril 2007 que sont le cancer, la mise en œuvre de la SST, l'amiante et les thèmes connexes. "*Occupational Cancer/Zero Cancer: A Union Guide to Prevention*" est publié par la Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie (FIOM), avec le soutien de la CSI, l'IBB, l'ICEM, la FIJ, la FITTVC, l'UITA et la FIOT. Ce guide de 16 pages est écrit dans un langage simple et se présente sous un format très maniable en prévision du 28 avril.

Le guide de la FIOM "Occupational Cancer/Zero Cancer: A Union Guide to Prevention" sera disponible au mois de mars en anglais, français, espagnol et russe à l'adresse : <http://www.imfmetal.org/cancer>

Le guide s'appuie sur les statistiques de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour démontrer qu'avec 1 travailleur exposé sur 5, le cancer est de loin la cause de décès liée au travail la plus répandue, très loin devant les accidents et autres maladies professionnelles. Il estime que le cancer professionnel représente près d'un tiers de l'ensemble des décès pour cause professionnelle et qu'au moins un sur dix est la conséquence d'expositions professionnelles prévisibles et qui auraient pu être évitées. Vous pouvez trouver davantage d'informations sur le bilan de votre pays en termes de taux de cancers liés à l'environnement et à la profession dans les *profils sur la santé et la sécurité au travail* précités.

Le guide renferme aussi des informations sur les 100.000 substances chimiques de synthèse qui ont fait leur apparition sur le lieu de travail au cours du siècle dernier, entraînant une exposition croissante des travailleurs. De toutes ces substances, l'amiante est qualifié de "plus grand tueur industriel de tous les temps" avec les 100.000 décès qui lui sont imputables chaque année et qui pourraient aboutir à un chiffre total de plus de 10 millions de victimes dans le monde.

Substances chimiques et toxiques : Le guide cite 10 substances et formes d'exposition les plus répandues sur le lieu de travail et fournit des précisions sur le jargon généralement utilisé par les experts. Sous le titre "Jobs to Die For", il dresse la liste peu réjouissante des 25 types de cancers professionnels les plus fréquents et des raisons pour lesquelles ils sont si souvent passés sous silence, notamment le lobbying et les études financées par l'industrie. Le cas de l'amiante, mais aussi des polluants organiques persistants (POP), répartis en trois groupes – les pesticides (aldrine, DDT, dieldrine, endrine, heptachlore, chlordane, mirex et toxaphène), les composés industriels (PCB) et les sous-produits (dérivés des PCB, PCDD, PCDF et dioxines) - est révélateur de la menace que représentent les substances chimiques pour la santé au travail et la santé publique. Les organisations syndicales ont joué un grand rôle dans le processus visant à harmoniser à l'échelon mondial les systèmes de classification et d'étiquetage des substances chimiques et qui a abouti à l'adoption d'un nouveau Système général harmonisé (SGH) dont le Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) aura la charge. Le 28 avril est l'occasion idéale pour inciter chaque pays à adopter ce nouvel instrument, aucun ne l'ayant encore fait à ce jour.

Le guide est à la disposition des "détectives du lieu de travail" et leur propose une série de stratégies auxquelles ils peuvent facilement recourir pour déceler la présence sur le lieu de travail d'un risque exigeant la vigilance et l'intervention du syndicat. Il suggère, en guise de

"Mise en route", une série de mesures et de réactions immédiates qui s'inscrivent dans une stratégie bien conçue de prévention du cancer. Il passe également en revue les conventions de l'OIT se rapportant au cancer.

Pour le 28 avril, les syndicats sont invités à souligner autant que possible les liens existant entre les cancers professionnels, d'une part, et la santé publique ou l'hygiène du milieu, de l'autre. Vous pouvez consulter les sites suivants pour information :

Le site de la revue Hazards Magazine comporte une page consacrée au cancer ainsi que d'autres sources d'information (en anglais uniquement) : <http://www.hazards.org/cancer/index.htm>

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) publie depuis peu un bulletin d'information sur le cancer professionnel renfermant d'autres sources d'information :

http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpH_5Ae.EN.pdf

2. Réclamer des normes de santé et de sécurité ainsi que leur application

Les syndicats sont invités à évaluer les atouts et les faiblesses des normes de santé professionnelle et de leurs mécanismes d'application dans leurs pays respectifs en les comparant aux mesures proposées ou déjà acceptées par l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). S'agissant du 28 avril, nous vous engageons vivement à associer les ministères ou ministres de la santé et du travail à vos activités.

a) L'Organisation internationale du travail (OIT) a spécialement publié un document intitulé *Des lieux de travail sûrs et sains – Faire du travail décent une réalité* pour la journée du 28 avril. Il passe en revue les normes du travail de l'OIT et les Conventions relatives à la santé et la sécurité au travail, en particulier celle sur le cadre promotionnel pour la santé et la sécurité au travail (convention n°187).

Il examine aussi et précise les liens entre emploi décent et revenu, ainsi que des questions se rapportant à la protection sociale, à son système de gestion de la santé professionnelle et renferme des informations sur la formation et l'éducation. On y discute aussi du rôle du tripartisme et du dialogue social.

Dans la mesure du possible, il faudrait que les activités du 28 avril insistent sur la ratification de ces instruments auprès des gouvernements qui ne les ont pas encore ratifiés. Une fois encore, consultez vos **profils sur la santé et la sécurité au travail** (voir plus haut) pour savoir quelles conventions votre pays a ratifiées.

L'ouvrage de l'OIT **Des lieux de travail sûrs et sains – Faire du travail décent une réalité** sera bientôt disponible à l'adresse

<http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/worldday/index.htm>

b) L'Organisation mondiale de la santé (OMS) : tiendra sa conférence annuelle début mai 2007, juste après le 28 avril, au moment où les ministres de la santé étudieront l'adoption d'un *Plan d'action mondial pour la santé des travailleurs* pour 2008-2017 (voir ci-dessous). Dans sa version actuelle, le plan présente assez bien de points en commun avec les thèmes

que nous avons retenus pour le 28 avril 2007⁶, notamment avec nos campagnes sur l'amiante et le VIH/Sida. C'est pourquoi nous vous invitons instamment à veiller à ce que vos activités s'inscrivent dans la ligne de ce Plan d'action et à faire en sorte que votre ministre de la santé en soit informé. Associez le ministre ou le ministère de la santé de votre pays à vos activités et encouragez-le à appuyer son adoption à l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS, en mai prochain.⁷

Le **Plan d'action mondial pour la santé des travailleurs** de l'OMS est disponible à l'adresse :

Arabe : http://www.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB120/B120_28Rev1-ar.pdf

Chinois : http://www.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB120/B120_28Rev1-ch.pdf

Anglais : http://www.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB120/B120_28Rev1-en.pdf

Français : http://www.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB120/B120_28Rev1-fr.pdf

Espagnol : http://www.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB120/B120_28Rev1-sp.pdf

Russe : http://www.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB120/B120_28Rev1-ru.pdf

3. Tirer parti des campagnes du 28 avril ciblées sur l'amiante et le VIH/Sida

L'an dernier, le 28 avril a été l'occasion d'une mobilisation en faveur de programmes d'action sur l'amiante et le VIH/Sida. Nous vous invitons à mettre à profit les points forts de ces activités en axant une fois encore vos projets pour le 28 avril sur ces thèmes.

a) La campagne "Interdire l'amiante" : En janvier 2007, la CSI a envoyé à tous ses affiliés une circulaire faisant le point sur les développements intervenus dans la campagne "Interdire l'Amiante" des Global Unions depuis son coup d'envoi, en juin 2005. Nous vous invitons à consulter le dossier de cette campagne avant de planifier les activités que vous prévoyez pour le 28 avril sur le thème de l'amiante.

Des informations sur la campagne "Interdire l'amiante" figurent aux adresses suivantes :

Anglais : http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL_8Ab.EN.pdf

Espagnol : http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL_8Ab.SP.pdf

Français : http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpL_8Ab.FR.pdf

⁶ *Le Plan d'action mondial pour la santé des travailleurs* porte sur plusieurs matières : a) **Le cancer** en faisant référence aux maladies professionnelles, aux risques sur le lieu de travail, à la protection contre le rayonnement et à la sécurité des substances chimiques; b) **Les normes et leur application** en évoquant le renforcement de la collaboration entre l'OMS et le BIT et leurs actions communes, en concertation avec les ministères du travail, et par la volonté d'adopter une série de normes de santé professionnelle de base et le renforcement des mécanismes d'application; c) **L'amiante** en prévoyant une campagne mondiale et des mesures nationales en vue de l'élimination des maladies liées à l'amiante; d) **Le VIH/Sida** en convenant de prévenir et d'enrayer la maladie sur le lieu de travail; e) **Des thèmes intersectoriels** en reconnaissant le caractère fondamental de l'emploi, du développement durable, de la réduction de la pauvreté et de la protection de l'environnement; f) **Les travailleurs** en leur donnant la première place dans la formation et les exercices de consultation sur le renforcement des capacités, la communication, la sensibilisation et la mise en œuvre du *Plan d'action* qui comporte un volet spécial pour les travailleurs de la santé, et g) **Les syndicats** en associant les représentants des travailleurs et des employeurs à la planification et la réalisation de la réduction des inégalités au niveau de la santé des travailleurs, et en élaborant des outils stratégiques de communication et de sensibilisation.

⁷ Il n'existe encore à ce stade qu'une ébauche de *Plan d'action*. Cependant, après son adoption, les organisations syndicales demanderont à l'OMS de réunir les parties concernées afin d'en parachever la mise en œuvre en arrêtant des priorités concrètes accompagnées de calendriers et avec un partage plus clair des responsabilités des différents acteurs assorti de procédures de surveillance et d'évaluation pour l'ensemble de la durée du plan, c'est-à-dire de 2008 à 2013.

Les dangers que présente l'amiante ne sont plus contestés. De nombreux textes confirment que l'amiante est responsable de la mort de plus de 100.000 personnes et représente un coût considérable pour la société.

Des preuves de la responsabilité de l'amiante sont rassemblées dans l'*Encyclopédie de sécurité et de santé au travail du BIT* :

Anglais : <http://www.ilo.org/encyclopaedia/?find=&bsearch=asbesto&whereSelectSW=1>

Espagnol : <http://www.mtas.es/insht/EncOIT/tomo3.htm>

Français : <http://www.ilo.org/public/french/protection/safework/cis/products/encyclo/pdf/index.htm>

Nous vous conseillons vivement d'insister dans votre message du 28 avril sur le bilan de votre pays en matière de ratification et d'application des conventions et instruments de l'Organisation internationale du travail (OIT) relatifs à l'interdiction de l'amiante et aux problèmes d'emploi qu'elle implique. Vous pouvez trouver des renseignements sur la situation de votre pays s'agissant de l'utilisation de l'amiante et de l'application des conventions et instruments dans la dernière version en date des *profils pays par pays sur l'amiante*.

Les profils syndicaux sur l'amiante sont disponibles en **anglais, français et espagnol** sur le site Internet de la Trade Union Sustainable Development Unit, sous l'onglet amiante : <http://www.tradeunionsdunit.org/profiles/>

Nous avons publié un *journal de la campagne* pour l'interdiction de l'amiante qui relate les initiatives prises récemment dans le cadre de notre campagne sur l'amiante, notamment lors de la préparation du 28 avril de l'année dernière. Les pays y sont répartis en trois groupes indiquant les priorités de chacun et donnant les noms de contacts (lorsque ceux-ci ont pu être identifiés).

Le JOURNAL de la campagne sur l'amiante est disponible en **anglais uniquement** sur le site Internet de la Trade Union Sustainable Development Unit, sous l'onglet amiante : <http://www.tradeunionsdunit.org/profiles/>

Il faudrait que les activités du 28 avril, où qu'elles soient organisées, sensibilisent les travailleurs et le public aux dangers de l'amiante et à la nécessité pour tous les pays d'arrêter la production ou le commerce de cette substance. En outre, vous êtes priés de nous aider à constituer notre registre des contacts de la Campagne sur l'amiante dans votre pays, ceux-ci jouant un rôle vital dans le succès de notre campagne.

b) Le VIH/Sida et la campagne du G-8 : Le VIH/Sida est un problème lié au lieu de travail principalement pour trois raisons : son incidence sur la santé, l'emploi et la sécurité des travailleurs en général, il constitue un risque professionnel pour les travailleurs des services de santé et de sécurité, le lieu de travail se prête bien à une contribution positive à la prévention et au traitement. Les statistiques de l'OIT montrent que l'épidémie touche principalement les individus en âge de travailler, ce qui a des implications directes pour la population active, les familles et les communautés, pour la productivité des entreprises et le développement des ressources humaines.⁸ Le 28 avril 2007 sera l'occasion d'afficher les

⁸ **Près de 36,5 millions de personnes** engagées dans une activité productive (dont la définition est plus large que celle de la "population active") dans le monde sont séropositives – voir *Le VIH/Sida dans le monde du travail : évaluation mondiale, répercussions et réponses*, BIT, 2004. La grande majorité, 70%, vit en Afrique où plusieurs pays déclarent plus d'un million de travailleurs économiquement actifs séropositifs, comme c'est le cas pour le Kenya (1 million), le Mozambique (1,1 million), l'Éthiopie et le Zimbabwe (1,3 million chacun),

points forts et le potentiel des structures pour la santé et la sécurité au travail à l'échelon national et à celui de l'entreprise en montrant comment les activités des syndicats dans ce domaine peuvent intégrer le VIH/Sida.

Les campagnes et les programmes des syndicats sur le VIH/Sida ont insisté sur la nécessité de créer ou renforcer des comités de santé et de sécurité paritaires pour affronter la pandémie avec des programmes compréhensifs et efficaces d'éducation, de conseil et de traitement sur le lieu de travail. La reconnaissance du VIH/Sida en tant que problème lié au lieu de travail nous permet d'invoquer l'intégralité de la convention 155 de l'OIT sur la sécurité et la santé des travailleurs à l'appui de nos efforts.

L'accès aux services de santé publique, des traitements et soins abordables et le droit à une indemnisation sont autant d'éléments que les travailleurs atteints du VIH/Sida et leurs familles ont en commun avec tous ceux que nous honorons le 28 avril. En faisant du VIH/Sida un des thèmes de la journée d'action du 28 avril, les organisations syndicales pourront faire pression tout autant sur les pouvoirs publics que sur les employeurs et les décideurs pour qu'ils mettent en place des services de prévention, de dépistage et de traitement.

Les profils syndicaux sur le VIH/Sida sont disponibles en **anglais, français et espagnol** sur le site Internet de la Trade Union Sustainable Development Unit, sous l'onglet VIH/Sida :
<http://www.tradeunionsdunit.org/profiles/>

Le Sommet du G-8 en point de mire du 28 avril : L'an dernier, de nombreux syndicats ont tenté de mobiliser un soutien en faveur de la demande que nous avons adressée aux pays du G-8 (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni et Russie) pour qu'ils créent un groupe de travail de haut niveau sur le VIH/Sida à leur sommet de juillet 2006, en Russie. Beaucoup d'entre vous ont déposé des lettres aux ambassades des pays du G-8 dans vos pays respectifs pour appuyer cette demande pour un groupe de travail qui permettrait d'évaluer les progrès réalisés d'un sommet au suivant, s'agissant notamment de l'accès universel aux traitements par un renforcement des capacités de soins de santé et une baisse des prix des médicaments et du dépistage.

À la suite de nos pressions, le Sommet du G-8 de 2006 a engagé l'organisation à prendre des mesures tangibles pour la surveillance du VIH/Sida et d'autres maladies infectieuses accompagnées de la présentation de rapports et d'un partage de l'information. Cependant, il n'a pas créé le groupe de travail espéré. C'est pourquoi nous vous demandons d'étudier comment tirer parti des activités de l'an dernier pour rendre notre appel plus pressant. Nous vous contacterons prochainement pour vous proposer une coordination de ce suivi.

Entre-temps, nous vous invitons à consulter notre ***journal de campagne*** sur le VIH/Sida qui suit l'actualité se rapportant à notre campagne, et notamment aux activités du 18 avril de l'an dernier. Tous les pays y sont répartis en trois groupes indiquant les priorités de chacun et donnant les noms de contacts lorsque ceux-ci ont pu être identifiés.

Le journal de la campagne sur le VIH/Sida est disponible en **anglais uniquement** sur le site Internet de la Trade Union Sustainable Development Unit, sous l'onglet VIH/Sida :
<http://www.tradeunionsdunit.org/profiles/>

la Tanzanie (1,4 million), le Nigeria (2,4 millions), et l'Afrique du Sud (3,7 millions). Voir les statistiques de chaque pays dans les *Profils pays par pays sur le VIH/Sida* (page suivante).

À mesure qu'approche la date du 28 avril, vous recevrez des mises à jour relatives à notre campagne auprès du G-8 par le biais de notre forum électronique sur le VIH/Sida. Si vous n'êtes pas encore présent sur ce forum, veuillez nous contacter.

D'autres sources d'informations précieuses sur divers aspects du VIH/Sida susceptibles de vous intéresser pour vos activités du 28 avril figurent aux adresses suivantes :

Programme des Global Unions sur le VIH/Sida : <http://www.global-unions.org/hiv-aids>

Programme de l'OIT sur le VIH/Sida : <http://www.ilo.org/aids>

ONUSIDA : <http://www.unaids.org/en/default.asp>

OMS : http://www.who.int/topics/hiv_infections/en/

Campagne mondiale contre le Sida : http://www.worldaidscampaign.org/index_en.htm

Les activités du 28 avril portant aussi sur la promotion des normes et instruments de l'OIT et sur leur application, les syndicats sont invités à mieux faire connaître et prôner l'utilisation des textes suivants :

Code de pratique de l'OIT sur le VIH/Sida et le monde du travail :

<http://www.ilo.org/public/english/protection/trav/aids/code/codemain.htm>

Principes directeurs de l'OIT/OMS sur les services de santé et le VIH/Sida :

<http://www.who.int/3by5/news44/en/>

C. Questions intersectorielles et compte rendu de nos activités

a) La Promotion de schémas de production et de consommation pérennes devient une priorité croissante pour les organisations syndicales, d'autant qu'elle suppose des liens entre la santé professionnelle et la dimension sociale et communautaire du lieu de travail et des travailleurs. Cette question a fait l'objet d'un vaste débat, l'an dernier, lors de l'Assemblée syndicale sur le travail et l'environnement (Nairobi, janvier 2006) pendant laquelle les délégués ont adopté à l'unanimité une résolution appelant à agir dans ce domaine. Vous êtes invité à appuyer ces priorités qui se rapportent aux thèmes de la journée du 28 avril 2007.

À titre indicatif, voir la résolution de l'Assemblée à l'adresse :

Anglais : http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpO_6d.EN.pdf

Espagnol : http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpO_6d.SP.pdf

Français : http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpO_6d.FR.pdf

Par ailleurs, nous vous invitons à consulter les Profils pays par pays sur le développement durable préparés en vue de la prochaine réunion de la Commission des Nations unies pour le développement durable (CDD)

Les profils syndicaux sur le développement durable sont disponibles en **anglais, français et espagnol** sur le site Internet de la Trade Union Sustainable Development Unit, sous l'onglet Développement durable : <http://www.tradeunionsdunit.org/profiles/>

B) Faire rapport sur VOS activités. Le succès et l'extension de la Journée internationale de commémoration des travailleurs morts et blessés au travail du 28 avril sont tributaires de la publicité que des syndicalistes comme vous donnent à leurs activités.

Veuillez nous tenir au courant de vos projets et activités pour le 28 avril en les communiquant, en anglais, en français ou en espagnol, à Lucien Royer, à l'adresse royer@tuac.org.

Les informations en provenance des divers pays ou secteurs seront régulièrement résumées et publiées, en anglais uniquement, dans un profil par pays consacré spécialement au 28 avril 2007, à l'adresse :

http://www.global-unions.org/pdf/ohsewpH_FAd.EN.pdf

ou sur le site Internet de la Trade Union Sustainable Development Unit, sous l'onglet 28 avril :
<http://www.tradeunionsdunit.org/profiles/>

Nous sommes impatients de travailler ensemble pour faire de cette journée du 28 avril 2007 la plus réussie de toutes.

Lucien Royer

Confédération syndicale internationale (CSI)

Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC)

15, Rue La Pérouse - 75016 Paris, France

Téléphone : (331) 5537 3737 Télécopieur : (331) 4754 9828

Adresse électronique : royer@tuac.org